



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-184

PUBLIÉ LE 21 MARS 2024

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2024-03-21-00004 - Arrêté n°?? portant nomination des membres du Conseil départemental?? pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2024-03-21-00004

Arrêté n°
portant nomination des membres du Conseil
départemental
pour les anciens combattants et victimes de
guerre et la mémoire de la Nation

**Arrêté n°
portant nomination des membres du Conseil départemental
pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation**

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS,
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,**

- Vu le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, et notamment ses articles R.613-5 à R.613-9 ;
- Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment son article 14 ;
- Vu l'arrêté du 9 mars 2024 relatif à la composition du deuxième collège du conseil départemental pour les anciens combattants et les victimes de guerre et la mémoire de la Nation ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2021-05-20-0004 du 20 mai 2021 relatif au conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation ;
- Vu les candidatures présentées par les services de l'Etat, les organismes compétents et les associations ;
- Vu l'avis du directeur du service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre de Paris ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil départemental pour les anciens combattant et les victimes de guerre et la mémoire de la Nation, pour une durée de quatre ans :

- I. Au titre du premier collège, dit « collège des élus et services », 7 membres représentant les assemblées, administrations ou organismes dont ils relèvent :
- M. le préfet GUILLAUME, Marc, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (Président du conseil départemental) ou son représentant
 - Mme PATRICE, Laurence, adjointe au maire de Paris chargée de la mémoire et du monde combattant, représentant le maire de Paris
 - M. BOULARD, Geoffroy, maire du XVIIème arrondissement de Paris, représentant le conseil de Paris ;
 - M. le colonel LAFONTAINE, Éric, délégué militaire départemental
 - M. DAUTRESME, Olivier, inspecteur d'académie, délégué académique à la mémoire, à l'histoire et à la citoyenneté, représentant le recteur d'académie de Paris
 - Mme HÉROLD, Béatrice, directrice des archives départementales

- M. le général de corps d'armée DUCEPT, Xavier, commandant la région de gendarmerie d'Île-de-France, ou son représentant

II. Au titre du deuxième collège, dit « collège des anciens combattants et victimes de guerre », dix-neuf membres représentant les anciens combattants et victimes de guerre choisis parmi les catégories de ressortissants visées à l'annexe législative mentionnée à l'article L. 611-2 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre :

II.1. Au titre des représentants des conflits 1939-1945, d'Indochine et de Corée, deux membres :

- M. BATAILLON-DEBES, Alain
- M. SCHILARDI, William

II.2. Au titre des représentants des conflits d'Afrique du Nord, neuf membres :

- M. BARBIEUX, Roger
- M. BELISSA, Alain-Jacky
- M. BELLIFA, Jean-Pierre Lakhdar
- M. DRILHON, Jérôme
- M. FOUCAULT, Daniel
- M. GOUDJIL, Ahmed
- M. GUISCHARD, Jean-Frédéric
- M. LOUVEL, Jean-Pierre
- M. YVERNES, Francis

II.3. Au titre des représentants des opérations postérieures au 2 juillet 1964, sept membres :

- M. DELLIÈRE, Frédéric
- M. DUFOUR, Etienne
- M. NEVEU, Jean-François
- M. PAUL, Patrick
- M. PAVAN, Christophe
- M. PERRET, Alexandre
- M. SOULARD, Christophe

II.4. Au titre des représentants des victimes d'acte de terrorisme, un membre :

- M. REVOL, Yann

III. Au titre du 3ème collège, dit « lien entre le monde combattant et la Nation », six membres représentant les associations ou fondations œuvrant pour la sauvegarde et le développement du lien entre le monde combattant et la Nation :

- Mme BERGER-STENGER, Géraldine
- Mme BRETON, Catherine
- Mme CHANEL, Isabelle
- M. MONTARON, Jean-Marc
- M. SCHELL, Bryan
- M. THOMAS, Jean-Marc

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 75-2021-05-20-0004 du 20 mai 2021 est abrogé.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**L'office national des combattants
et des victimes de guerre
Service départemental de Paris**

Article 3 : Le sous-préfet, directeur de cabinet adjoint du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et le directeur du service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture : « www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france ».

Paris, le 21 mars 2024

SIGNÉ

Marc ZARROUATI
sous-préfet, directeur de cabinet adjoint
du préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris